Questions et réponses sur les allocations des financements du GPE aux pays en développement partenaires après la conférence sur la reconstitution des ressources

1. Que signifient les résultats de la reconstitution des ressources pour les allocations aux pays en développement partenaires du GPE ?

Les résultats de la conférence de reconstitution des ressources ont permis au Conseil d'administration d'annoncer les allocations individuelles maximales pour les pays qui devraient déposer un dossier de requête durant le premier cycle de 2015, notamment le **Libéria, le Malawi, le Mozambique, le Népal et le Rwanda,** ainsi que les petits États insulaires et les petits pays en développement enclavés admissibles. Ces pays peuvent donc commencer à préparer leurs dossiers de requête en utilisant le nouveau modèle de financement.

Il est trop tôt à ce stade pour déterminer si les ressources disponibles seront suffisantes pour accorder des financements à tous les pays admissibles durant la période 2015-2018, le niveau des ressources disponibles étant tributaire d'un certain nombre de facteurs parmi lesquels :

- Les dates prévues des versements et les conditions des contributions annoncées par certains bailleurs de fonds,
- l'attente d'annonces de contributions supplémentaires de la part de bailleurs qui n'étaient pas en mesure d'annoncer des contributions lors de la conférence de reconstitution des ressources,
- l'impact des financements devant être approuvés durant les derniers mois de 2014.

Le Conseil d'administration a décidé d'attendre jusqu'à sa prochaine réunion, qui doit se tenir en décembre 2014, de manière à disposer du temps nécessaire pour pouvoir clarifier certains de ces points, avant de déterminer si les ressources disponibles seront suffisantes pour pouvoir accorder des financements à tous les pays admissibles durant la période 2015-2018.

Compte tenu des prévisions relatives aux ressources disponibles, le Conseil d'administration annoncera les allocations individuelles maximales indicatives pour les pays qui devraient soumettre un dossier de requête durant le deuxième cycle 2015 et, éventuellement, 2016, lors de sa réunion de décembre 2014.

2. Quel est le calendrier du premier cycle de requêtes de 2015 ?

La date limite de dépôt des dossiers de requête est fixée au 2 mars 2015. Cela signifie que l'examen du projet de document de programme (QAR Phase II) devrait avoir lieu au plus tard en janvier 2015. Plusieurs des pays auxquels une allocation individuelle maximale indicative a été communiquée pour le premier cycle commencent à présent leurs travaux de préparation, s'ils ne l'ont déjà fait. L'équipe de soutien aux pays du Secrétariat se tiendra en étroite communication avec ces pays pour déterminer les calendriers précis à respecter et les principales étapes à franchir pour répondre aux nouvelles prescriptions. Des directives et des outils sont actuellement mis au point en même temps que le

processus, ce qui permet aux pays partenaires participant à ce dernier de contribuer à sa mise en œuvre en le faisant bénéficier de leurs compétences et de leur expérience.

La période de temps initiale requise pour assurer une mise en œuvre robuste du nouveau modèle de financement devrait être considérée comme une garantie de l'obtention des résultats : davantage de temps sera consacré aux travaux de préparation de manière à être sûr que les programmes seront faisables, bien conçus et prêts.

3. **Sera-t-il possible à certains pays de déposer une requête anticipée sur une base continue ?**

Non. Étant donné qu'un nouveau modèle de financement est utilisé, il est important de prendre le temps de s'assurer que le processus est robuste, surtout si l'on considère l'importance accordée à l'existence de plans sectoriels crédibles qui doivent être entérinés au plus tard trois mois avant la soumission du dossier de requête (c'est-à-dire au plus tard le 2 décembre 2014) et aux données ou aux stratégies relatives aux données. Il est évident que certains pays seront prêts plus tôt à absorber des ressources, mais la valeur ajoutée du GPE et le succès avec lequel il peut tirer parti des transformations sectorielles de plus grande envergure dépendent d'une solide préparation et d'une robuste exécution du nouveau modèle de financement.

Veuillez adresser toute question supplémentaire sur le modèle de financement et les répercussions de la reconstitution des ressources à l'adresse suivante : information@globalpartnership.org